

Question 2 : Data center en lieu et place de l'ex INAPA

Lors de vos vœux en janvier 2025, vous avez annoncé un projet de grande ampleur à l'étude, la construction d'un Data center en lieu et place de l'entreprise INAPA qui a par ailleurs changé de propriétaire en novembre 2024 puisqu'elle a été rachetée par le groupe japonais OVOL Japan Pulp & Paper.

Les enjeux sont importants : les centres de données sont énergivores avec une consommation importante de fuel, d'électricité, de métaux rares dont l'extraction intensive se fait principalement en Afrique avec des procédés polluants, mais aussi d'eau, sans parler des risques de pollution... et cela ne crée que très peu d'emplois. Il est avancé un emploi temps plein pour 10 000 m² contre une cinquantaine d'emplois temps plein, en moyenne, pour la même surface occupée par d'autres secteurs d'activités

D'où notre question, qu'en est-il de ce projet et à quand un moratoire sur les implantations à venir de data centers et la mise en place d'un schéma directeur à l'échelle Île de France ?

REPONSE

Nous ne partageons pas la même idéologie. Vous, vous vivez dans le passé et nous nous sommes déjà tournés vers le futur.

Avec ce projet, nous supprimerons 40 passages de camions par jour et c'est très bien pour les habitants de Villabé et pour notre planète.

Ce projet est la meilleure alternative pour notre village au lieu des 1500 logements nécessaires à l'équilibre financier d'un projet immobilier et des 2 à 3000 voitures qui pollueraient et bloqueraient nos rues.

La poursuite d'une activité industrielle innovante sur le site INAPA est une chance inespérée

Ce projet est bien avancé. S'il se concrétise Il restera encore beaucoup d'étapes à franchir : Mise en compatibilité du PLU, agréments, enquête publique, autorisation environnementale, permis de construire, raccordement électrique, numérique, réunions publiques..Sans parler des réunions techniques impliquant les acteurs publics locaux (*Grand Paris Sud et la commune de Corbeil-Essonnes*).

Sur la seconde question, je vous le redis, **un moratoire** n'est pas du ressort des acteurs locaux décentralisés mais de l'Etat.

En particulier, le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan qui est chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective.

Ce projet, nous le soutenons parce que nous croyons dans l'entreprise, nous croyons qu'un entrepreneur participe au développement du territoire.

Je me réjouis de voir un acteur international investir près d'un milliard d'euros sur notre territoire, de créer non pas 50 mais 100 emplois très qualifiés et aussi de permettre à OVOL et à ses employés de préserver leur activité sur le territoire de Grand Paris Sud.

Ref : compte rendu du conseil municipal de la commune de Villabé du 10 octobre 2025, en réponse à une question orale